

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 17 mars 2016 à 9 h 30 par  
conférence téléphonique.

**Sont présents**

Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de  
Longueuil ;  
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de  
Montréal ;  
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;  
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;  
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac.

**N'a pu assister**

M. Denis Coderre\*, président, maire de la Ville de Montréal.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la  
Communauté, M<sup>e</sup> Claude Séguin, assistent à la séance.

---

Mme St-Hilaire préside la séance.

---

CE16-065

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 11 ET  
LE 22 FÉVRIER 2016

Il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 11 et  
le 22 février 2016.

---

CE16-066

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en  
recherche pour combler un poste vacant au Service de l'environnement,  
pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en  
conformité à la politique salariale de la Communauté, et de l'autoriser à  
signer ce contrat de travail.

---



CE16-067

EMBAUCHE D'UN ANALYSTE-RÉDACTEUR

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un analyste-rédacteur pour combler un poste vacant au Service du transport pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

---

CE16-068

EMBAUCHE D'UN ANALYSTE EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION TEMPORAIRE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un analyste en technologies de l'information pour une durée de 12 mois, aux conditions et traitement annuel énoncés à son rapport, et de l'autoriser à signer ce contrat de travail.

---

CE16-069

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES LEVÉS LASER AÉROPORTÉS, TRAITEMENT ET CLASSIFICATION DES DONNÉES POUR LES RIVES DES RIVIÈRES DES PRAIRIES ET DES MILLE-ÎLES

Il est résolu d'adjuger à la firme Groupe Info Consult inc. le contrat de services pour des levés laser aéroportés, traitement et classification des données des rives des rivières des Prairies et des Mille-Îles, pour un montant forfaitaire de soixante-deux mille huit cent soixante-douze dollars (62 872 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro GÉO-2016-02 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE16-070

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'IMAGERIE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ 2016

Il est résolu d'adjuger à la firme Géolocation SPRCP inc. le contrat de services d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté pour le montant forfaitaire de deux cent douze mille dollars (212 000 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro GEO-2016-01 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE16-071

RÉALISATION DE L'ÉDITION 2016 DE L'ORTHOPHOTO DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu

De reporter la finalisation de la production de l'orthophoto 2016 du territoire de la Communauté à la suite de l'acquisition de l'imagerie aéroportée compte tenu que les crédits budgétaires disponibles sont insuffisants pour la réalisation du projet ;



CE16-071  
suite

De rendre toutefois disponible l'imagerie aéroportée aux municipalités qui voudront en faire le traitement afin de produire l'orthophoto de leur territoire dans la mesure où cette orthophoto sera en retour rendue disponible à la Communauté.

---

CE16-072

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 167-17-1 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'approuver le règlement 167-17-1 de la MRC Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de revoir la vision du développement économique sur le territoire de la MRC puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE16-073

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 167-18 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'approuver le règlement 167-18 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage mixte dans l'îlot déstructuré numéro 11 de la zone agricole situé à Vaudreuil-Dorion en limitant les bâtiments à un (1) commerce au rez-de-chaussée et à un (1) logement à l'étage puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE16-074

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 177 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 177 de la MRC de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir une aire d'affectation « Industrielle lourde » à même une aire d'affectation « Multifonctionnelle » sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine puisqu'il est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE16-075

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 97-33R-5 DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-5 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de permettre et d'encadrer les usages commerciaux dans l'îlot déstructuré H1 de la zone agricole permanente sur le territoire de la ville de Terrebonne puisqu'il est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---



CE16-076

RÈGLEMENT MRCL-4.21 DE LA MRC DE LAVAL

Il est résolu d'informer la MRC de Laval, à l'égard du règlement numéro M.R.C.L.-4.21 modifiant le règlement numéro M.R.C.L.-4 modifiant le règlement M.R.C.L.-1 révisant le schéma d'aménagement de la Ville de Laval afin d'ajouter et de remplacer certaines cotes de crues pour la rivière des Mille Îles, que :

- le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;
  - la Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le Plan métropolitain s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.
- 

CE16-077

RÈGLEMENT NUMÉRO 162-27 DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Il est résolu d'approuver le règlement 162-27 de la MRC de Marguerite-D'Youville modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de délimiter de façon plus précise les vingt-deux aires d'affectation « agricole 2 résidentielle » inscrites au schéma ainsi qu'une aire « agricole 3 industrielle » sur le boulevard Lionel-Boulet à Varennes puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

---

CE16-078

PROJET D'HYDRO-QUÉBEC D'UNE NOUVELLE LIGNE À 120 KV DANS LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu

D'approuver l'entente, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, entre Hydro-Québec et la Communauté concernant l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer un plan de reboisement pour le projet de ligne Langlois – Vaudreuil-Soulanges qui contribuera à l'atteinte de l'objectif 3.1 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal par une protection des bois et corridors forestiers métropolitains et de hausser à 30 % le couvert forestier du territoire, et d'autoriser le directeur général à la signer ;

D'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'en raison de l'engagement d'Hydro-Québec d'élaborer ce plan de reboisement, le projet de ligne Langlois – Vaudreuil-Soulanges est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---



CE16-079 PROJET D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSTRUCTION DU POSTE SAINT-JEAN

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction du poste Saint-Jean et la construction d'une nouvelle ligne d'alimentation à 315 kV sur le territoire de la Communauté est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement en vigueur.

---

CE16-080 PLAN DE REBOISEMENT D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE POSTE DE BLAINVILLE

Il est résolu

De prendre acte du plan de compensation d'Hydro-Québec, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour les pertes de superficies à vocation forestière pour la construction du poste de Blainville et sa ligne d'alimentation de même que du rapport d'analyse de ce plan de compensation ;

De signifier à Hydro-Québec que ce plan de compensation respecte les termes de l'entente intervenue entre la Communauté et Hydro-Québec le 10 octobre 2014.

---

CE16-081 CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est résolu

De prendre acte du rapport de l'état d'avancement des exercices de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement ;

De donner mandat au directeur général de contacter la MRC de Deux-Montagnes concernant l'état d'avancement de l'exercice de concordance de son schéma d'aménagement au Plan métropolitain.

---

CE16-082 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu de confier au Comité consultatif agricole le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante afin de dresser le portrait des programmes existants touchant le territoire et les activités agricoles et proposer des modifications visant l'adaptation de ces programmes à la réalité de l'agriculture périurbaine et urbaine du Grand Montréal.

---



CE16-083 RAPPORT SUR L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2015

Il est résolu

De prendre acte du Rapport de l'Agora métropolitaine 2015 ;

De déplacer en 2018 l'événement de la prochaine Agora métropolitaine sur la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement en raison de la tenue des élections municipales en 2017.

---

CE16-084 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES SERVICES FINANCIERS

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2015 de la grappe métropolitaine des services financiers et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention avec Finance Montréal approuvée par la résolution numéro CE15-077 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000\$) pour l'année 2016 dans le cadre de la convention 2015-2017 avec Finance Montréal pour l'animation de la grappe métropolitaine des services financiers.

---

CE16-085 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DES TECHNOLOGIES PROPRES

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2015 de la grappe métropolitaine des technologies propres et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de seize mille dollars (16 000 \$), dans le cadre de la convention avec Écotech Québec et approuvée par la résolution numéro CE15-075 ;

D'approuver la convention avec Écotech Québec jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante pour l'animation de la grappe des technologies propres pour la période 2016-2018, incluant une contribution maximale de cent soixante mille dollars (160 000 \$) pour 2016, et d'autoriser sa signature par le directeur général.

---

CE16-086 GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT

Il est résolu

D'accepter le rapport d'activités pour l'année 2015 de la grappe métropolitaine de la logistique et du transport et d'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour cette année, soit un montant de vingt mille dollars (20 000 \$), dans le cadre de la convention 2015-2016 avec la Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal approuvée par la résolution numéro CE15-076 ;

D'autoriser le versement d'une contribution maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'année 2016 dans le cadre de la convention 2015-2016 avec CargoM pour l'animation de la grappe métropolitaine de la logistique et du transport.

---



CE16-087

#### CHAUFFAGE AU BOIS

Il est résolu de reporter l'étude du dossier concernant le mandat à la Commission de l'environnement au sujet des actions locales à mettre en œuvre afin de réduire l'impact des émissions de particules fines produites par les appareils à combustible solide.

---

CE16-088

#### OBJECTIFS ET MESURES DU PROJET RÉVISÉ DE PMGMR 2016-2020

Il est résolu

De prendre acte de la proposition de révision des objectifs du Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2016-2020 et des mesures à mettre en place au cours de la période ;

De préciser que la mesure municipale 4 énoncée à ce document vise à interdire l'utilisation des sacs d'emptettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action qui sera adopté par la Communauté à ce sujet.

---

CE16-089

#### ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 23 JANVIER AU 26 FÉVRIER 2016

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 23 janvier au 26 février 2016.

---

CE16-090

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC TAILHANDIER À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de réfection des passerelles du parc Tailhandier, d'aménagement des accès et de plantations présenté par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de deux cent trente et un mille quatre cents dollars (231 400 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---



CE16-091 PROJET DE REMPLACEMENT DES QUAIS DANS LE PARC CHARBONNEAU  
À ROSEMÈRE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet de remplacement des quais flottants du parc Charbonneau présenté par la Ville de Rosemère, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de trente-trois mille trois cent trente-trois dollars (33 333 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE16-092 MODIFICATION DU PROJET D'ACQUISITION ET D'AMÉNAGEMENT DU  
RUISSEAU DE FEU À TERREBONNE

Il est résolu

D'approuver la modification du projet de corridor vert du Ruisseau de Feu présenté par la Ville de Terrebonne et approuvé par le Comité exécutif par la résolution numéro CE13-198 conformément aux conditions du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain en retirant les travaux qui étaient prévus sur les lots 3 535 802 et 3 535 804 du cadastre du Québec dans la demande de financement et en soustrayant les coûts estimés de cent quarante mille dollars (140 000 \$) des travaux qui étaient prévus sur ces lots ;

De modifier l'autorisation de financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale d'un million trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix-neuf dollars (1 324 279 \$), plus les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE16-093 PLAN DIRECTEUR DU PARC-PLAGE DU GRAND MONTRÉAL

Il est résolu de prendre acte de la proposition de Plan directeur du Parc-plage du Grand Montréal déposé par la firme Aecom à la suite du mandat confié par la résolution numéro CE14-164 et d'en autoriser la diffusion.

---



CE16-094 PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE À LAVAL

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, les projets d'aménagement cyclable des segments C-a0-23, C-a0-24, C-a0 25, C-a0-26, C-a0-27, C-a0-47, C-a0-48, D-b0-1, D-b0-2 et D-b0-3 situés sur le territoire de la ville de Laval conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'approuver, en vertu de l'article 4 du Programme, la modification du tracé du segment D-b0-3 ainsi que trois regroupements de ces segments afin d'en combiner les enveloppes financières, tel qu'énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et intitulée *Annexe à la recommandation* ;

D'autoriser le financement de ces projets pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à leur réalisation jusqu'à concurrence de la contribution maximale fixée à l'Annexe pour chaque regroupement de segments, cette contribution étant répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

---

CE16-095 AMENDEMENT DES LISTES DES PROJETS POUR LE SENTIER CYCLABLE DE 2012 À 2016 ET LISTE DE PROJETS 2016-2017

Il est résolu d'approuver les listes annuelles amendées des projets du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire pour les années financières 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ainsi que la liste annuelle des projets pour l'année financière 2016-2017, également jointe à la résolution pour en faire partie intégrante, telle que recommandée par le comité de direction de *l'Entente pour le financement du projet d'aménagement du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*.

---

CE16-096 CONFÉRENCE HABITAT III DES NATIONS UNIES SUR LE LOGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Il est résolu

De constituer une délégation composée d'un élu de chacun des cinq secteurs géographiques du territoire de la Communauté, désignés par le président parmi les membres du Conseil et des commissions, pour promouvoir les principes et les actions énoncés à la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tiendra à Quito du 17 au 20 octobre 2016 ;

D'autoriser le remboursement des dépenses de transport, de séjour et de représentation des membres de cette délégation pour un montant maximal de quatre mille dollars (4 000 \$) par personne, taxes non comprises.

---



CE16-097

#### APPUI À LA VILLE DE MERCIER CONCERNANT UN PROJET DE CARRIÈRE

Il est résolu

D'appuyer la Ville de Mercier dans ses représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ainsi que du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour que les autorisations visant l'exploitation d'une carrière sur le site de la sablière actuellement exploitée par Agrégats Lefebvre inc. ne soient pas émises en raison des risques que cette exploitation représenterait, notamment pour l'approvisionnement en eau potable provenant de la nappe phréatique ;

De transmettre copie de cette résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

---

CE16-098

#### PROTECTION DE L'HABITAT DE LA RAINETTE FAUX-GRILLON DE L'OUEST DANS LE TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'informer la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada :

- Que l'adoption prochaine d'un décret fédéral portant sur la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest dans les municipalités de La Prairie, de Saint-Philippe et de Candiac se traduira par une perte importante en revenus fonciers ;
  - Que l'application de ce décret en zone urbanisée composée majoritairement de terrains privés et municipaux aura un impact sur la localisation d'équipements collectifs importants pour la qualité de vie de la population de ces municipalités ;
  - Que l'interdiction des usages et des activités que le gouvernement pourrait imposer pour préserver la rainette faux-grillon de l'Ouest est incompatible avec les activités humaines dans un territoire urbanisé ;
  - Que le retrait de grandes superficies d'espaces vacants disponibles au développement entraînera une pression sur le périmètre métropolitain, sur la zone agricole protégée et sur les bois métropolitains identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- 

CE16-099

#### NOMINATIONS À MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu de désigner comme représentantes de la Communauté au conseil d'administration et au comité exécutif de Montréal International pour un mandat de deux ans, à compter de l'assemblée générale annuelle d'avril 2016 de cet organisme, les personnes suivantes :

- Mme Virginie Dufour, représentante de la Ville de Laval ;
  - Mme Julie Éthier, représentante de la Ville de Longueuil.
-



CE16-100 NOMINATION À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Il est résolu de reporter l'étude de ce dossier à la prochaine séance du Comité exécutif.

---

CE16-101 PROCÉDURES JUDICIAIRES CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AU PROJET ÉNERGIE-EST

Il est résolu de prendre acte

De la demande introductive d'instance en Cour supérieure pour jugement déclaratoire et en injonction interlocutoire et permanente du Centre québécois du droit de l'environnement et als contre TransCanada pipelines ltée et Oléoduc Énergie Est ltée, et

De la demande introductive d'instance en Cour supérieure en injonction permanente de la Procureure générale du Québec contre Oléoduc Énergie Est ltée et TransCanada pipelines ltée.

---

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Résolution 15-11-239 de la MRC de l'Assomption concernant la redistribution des redevances en matière d'élimination des matières résiduelles
- Résolution 15-12-249 de la MRC de l'Assomption concernant le corridor forestier du Grand Coteau.
- Résolution numéro 2016-02-044 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demandant l'inclusion du noyau villageois de la municipalité à la liste des ensembles patrimoniaux identifiés au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Copie de lettres du maire de Mirabel au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement du Canada et à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, faisant suite à l'annonce de la suppression de postes par la compagnie Bell Helicopter Textron.
- Lettre du président de l'Ordre des urbanistes du Québec, M. Donald Bonsant, concernant le projet de loi 76.
- Résolution 2016-02-81 de la Ville de Châteauguay concernant un projet dans le cadre du Programme AccèsLogis Québec.

Projet Énergie Est de TransCanada

- Copie d'une lettre du 25 février 2016 des préfets des MRC de Vaudreuil-Soulanges et d'Argenteuil adressée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau.
- Résolution numéro 2016-42 de la Paroisse de Saint-Sulpice.
- Résolution 16-01-020 de la MRC de L'Assomption.
- Résolution 16-02-051 de la MRC d'Argenteuil.



Réglementation pour la lutte contre l'agrile du frêne

- Résolution 2016-02-024 de la MRC de Thérèse-De Blainville.
- Résolution 2016-02-042 de la Ville de Contrecoeur.
- Résolution 16-02-029 de la Ville de Richelieu.
- Résolution 16-02-04 de la Ville de Candiac.
- Résolution 2016-02-61 de la Ville de Beloeil.
- Résolution 2016-02-019 du Village de Vaudreuil-sur-le-lac.
- Résolution 2016-02-79 de la Ville de Châteauguay.

Élimination des sacs de plastique à usage unique

- Résolution 16-02-023 de la Ville de Richelieu.
- Résolution numéro 2016-045 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

Les résolutions numéros CE16-065 à CE16-101 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Denis Coderre a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.